

Recherches sociographiques



Frédéric LESEMAN et Claire CHAUME, *Familles-providence, la part de l'État*

Jacques Roy

Volume 34, numéro 1, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056757ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056757ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Roy, J. (1993). Compte rendu de [Frédéric LESEMAN et Claire CHAUME, *Familles-providence, la part de l'État*]. *Recherches sociographiques*, 34(1), 173–175. <https://doi.org/10.7202/056757ar>

Frédéric LESEMAN et Claire CHAUME, *Familles-providence, la part de l'État*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1989, 287 p.

Divers rapports gouvernementaux, de la Commission Rochon (1988) à la récente réforme sur la santé et les services sociaux (1990), font grandement état de la nécessité d'établir un partenariat entre la famille et les autres ressources du milieu, d'une part, et l'État, d'autre part, afin de concourir au maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie. Mais quels sont les conditions et les principes qui régissent aujourd'hui ces rapports entre l'État et les familles? Lesemann et CHAUME apporte un éclairage singulier sur cette question.

Leur enquête, réalisée en milieu montréalais, porte sur 196 personnes soutenant à domicile un aîné en perte d'autonomie. De ce nombre, la presque totalité (96%) étaient des parents de la personne âgée, principalement leur conjoint ou conjointe ou leurs enfants, ce qui favorisait une exploration des dynamiques familiales. Le degré de perte d'autonomie de ces aînés fut déterminé principalement par des organismes publics (C.L.S.C., Centres de jour...) qui leur dispensaient des services à domicile variant d'un minimum d'une heure à trente-cinq heures par semaine.

« Nous étions partis d'une représentation d'un État-providence essoufflé qui tente de transférer une partie du fardeau sur les épaules de familles qui n'en peuvent plus. Nous avons plutôt trouvé en majorité des familles-providence, qui comptent bien sûr sur la part de l'État, c'est-à-dire sur les services publics. Nous avons l'idée d'une coproduction de services, d'un partenariat entre l'État et les familles en ce qui a trait au maintien à domicile. Cette image n'est pas exacte. Les familles sont premières dans leur démarche, autonomes; elles ne pensent pas 'État'. » Voilà la conclusion centrale de l'étude; elle nous suit comme un leitmotiv tout au long de l'exposé qui aborde successivement les rôles respectifs de la famille et de l'État dans le soutien à domicile, et les principales configurations du champ de l'aide familiale: dynamique de prise en charge, stratégies utilisées, valeurs familiales, seuils de rupture d'aide...

Autour de cette conclusion générale, s'en articulent d'autres, plus spécifiques, qui mettent en lumière cette différence presque irréconciliable de « nature » entre la famille et l'État. C'est ainsi qu'on enregistre des différences notables de perception entre les intervenants du système de services et les aidants familiaux quant à l'évaluation du profil de besoins et de perte d'autonomie du parent âgé. Lorsque le bénéficiaire est considéré comme étant en sérieuse perte d'autonomie selon les évaluations formelles, son cas est souvent qualifié de « léger » par les aidants familiaux. Une autre conclusion concerne la scolarité des personnes appréciant l'état de l'aîné en perte d'autonomie: plus la scolarité est élevée, plus la situation des âgés est jugée précaire, apparaît même dramatique. À l'inverse, des aidants familiaux peu scolarisés pouvaient soutenir des cas reconnus très lourds, situés à la frontière de l'hébergement institutionnel par les intervenants, tout en les considérant plutôt en légère perte d'autonomie. De la même façon, la notion subjective de fardeau variait sensiblement selon le degré de scolarité des aidants familiaux: un tel plus scolarisé pouvait facilement considérer que quelques heures de soutien par semaine auprès d'un parent âgé représentaient un fardeau considérable alors que tel autre peu scolarisé s'accommodait facilement d'une situation où son investissement en heures de soutien était nettement plus considérable tout en qualifiant de « normal » cet apport.

Les planificateurs de services seront déçus : l'enquête met en relief le fait qu'il est à peu près impossible d'universaliser des règles qui régiraient le type de soutien que l'État pourrait accorder à des aidants dans leurs tâches selon une quelconque hiérarchisation des niveaux de fardeau. C'est le triomphe du singulier ! Les auteurs soulignent leur propre « déception » de n'avoir pu repérer des catégories ayant permis de formaliser les rapports État-familles, de délimiter précisément les tâches et les responsabilités des deux partenaires envers les bénéficiaires. Mais cet « échec » les conduit à élargir la réflexion quant à la façon de considérer le rapport entre l'État et les familles. Rompant avec la culture des *caregivers* (de facture psychosociale) pour qui l'analyse repose exclusivement sur le rapport fonctionnel entre les aidants et l'État, l'étude propose une relecture de ce rapport sous l'éclairage de deux types d'économie, l'une institutionnelle (logique étatique), l'autre familiale, qui obéissent à des logiques différentes. Pour l'essentiel, la logique étatique renverrait à un système de production de services visant des objectifs abstraits d'universalité et d'équité, dépersonnalisé et en marge du milieu alors que la logique familiale tiendrait de l'affectif, de la solidarité, de la réciprocité et du don/contre-don (au sens de Mauss). Ces logiques s'entrecroiseraient sans se rencontrer réellement.

En puisant à ces deux logiques, les auteurs parviennent à une nouvelle compréhension des relations État-familles dans le contexte des politiques de services. D'abord, ils soulignent que les familles ne pensent pas « État », qu'elles ne désirent pas devenir son partenaire avec lui dans la perspective d'une coproduction de services. Leur étude révèle plutôt leur désir d'autonomie n'excluant pas un soutien de l'État (de fait, ils apprécient l'appui des services publics parfois jugés essentiels à leurs tâches d'aidants) ; ils se considèrent les premiers responsables dans les décisions concernant le maintien à domicile ou l'hébergement institutionnel d'un parent âgé (94 % des aidants familiaux étaient de cet avis). Cela est bien loin de la réalité alors que c'est précisément l'évaluation de l'État qui détermine l'orientation du bénéficiaire dans l'éventail des ressources sociosanitaires.

L'examen des valeurs des aidants familiaux réserve des surprises. À l'instar d'autres études sur le sujet, celle de Leseman et Chaume conclut à la participation marquée des femmes dans les tâches de soutien ; cependant, première surprise, ces femmes-aidantes considèrent que ce serait davantage le rôle de l'État que le leur de prendre en charge l'aîné en perte d'autonomie. Éternel écart entre discours et pratique, interprètent les auteurs. Autre surprise : la ressource « famille d'accueil » n'a pas la faveur des familles dans le choix des ressources en remplacement de leur soutien ; elles leur préférèrent l'hébergement institutionnel. Le problème est le suivant : la famille d'accueil rivalise sur le terrain de la symbolique avec la famille et accepter que le parent âgé soit placé en famille d'accueil, c'est porter implicitement un jugement sur les aidants familiaux (du moins à leurs yeux) en leur préférant une autre famille d'adoption. Les auteurs ont observé un « blocage » à cet égard.

L'ouvrage ouvre des perspectives nouvelles et fécondes pour l'examen des rapports État-familles dans le domaine des politiques sociales. Celles-ci, on le sait, sont fortement orientées vers le créneau (sinon par le credo) du partenariat sans que les termes de ce concept ne soient clairement définis dans les politiques de services. Les auteurs ont donc le mérite de proposer un cadre d'analyse qui dépasse la seule lentille des relations fonctionnelles entre les aidants familiaux et les services de l'État. Par ailleurs, le fait que l'échantillon porte sur des aidants qui ont la responsabilité de personnes âgées en perte d'autonomie certaine, nous paraît intéressant, car la plupart des recherches sur le sujet ont le défaut de nous présenter un profil d'aidants sans préciser le degré d'autonomie de la personne âgée. Cela altère la portée

des conclusions que l'on peut tirer en raison du caractère indifférencié des sujets (par exemple, on y confond un fils qui visite sa mère une fois l'an avec la fille qui «trime» à temps plein auprès de son parent âgé). Enfin, au terme de l'étude, les auteurs émettent un avertissement: un État en difficulté financière pourrait être tenté de canaliser ses ressources essentiellement vers les personnes âgées isolées, ne bénéficiant pas de soutien familial. Or, selon eux, une telle façon de faire pourrait compromettre le soutien des familles. Bien que cette assertion soit séduisante, elle occulte le fait que le soutien aux aidants familiaux par l'État est actuellement peu significatif et que son retrait, pour regrettable qu'il soit, n'aurait pas pour effet la disparition des familles-providence. En effet, celles-ci accordent de 70 à 80% du volume d'aide aux aînés (dossier «Personnes âgées», Commission Rochon, 1987) et la contribution de l'État, dans bon nombre de cas, est relativement minime. Ce qui pourrait s'avérer souhaitable dans l'avenir, c'est le développement d'une stratégie où l'État serait au service des familles plutôt que l'inverse comme présentement. Les conclusions de Lesemann et Chaume nous conviennent tout naturellement à une telle perspective.

Jacques ROY

*Centre de recherche sur les services communautaires,
Université Laval.*

Annick GERMAIN (dir.), *L'Aménagement urbain, Promesses et défis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 267 p.

Ce recueil d'articles, réunis par Annick GERMAIN, vient fort à propos remplir un vide, en amorçant un premier bilan de l'état actuel de l'aménagement au Québec. Toutes les contributions — hormis celle de Jean-Paul Guay — situent différentes études de cas par rapport au renouvellement des perspectives d'intervention dans le champ du développement urbain. Dans son introduction, la directrice du recueil avance que l'on se trouve peut-être devant l'émergence d'un nouveau paradigme.

L'article de Jean-Claude MARSAN décrit le cheminement sinueux du dossier de l'aménagement du Vieux-Port de Montréal durant les quinze dernières années. Après avoir rappelé les caractéristiques des propositions mises de l'avant par diverses firmes de consultants, l'auteur en vient à l'analyse du rôle joué par la Société du Vieux-Port depuis 1981. Celle-ci avait été investie d'une mission clairement définie, de prérogatives juridiques fortes; elle disposait d'un contrôle complet du sol et d'une enveloppe financière propre. Or, les stratégies flottantes de la Société, sa recherche de compromis — par l'intermédiaire d'audiences publiques et de consultations de professionnels — ne feront qu'aiguiser la polarisation entre les positions des porte-parole de la population et celles des investisseurs-promoteurs; en effet, les premiers réclament une utilisation exclusivement publique du site, tandis que les groupes privés prônent son développement immobilier et commercial. L'auteur juge sévèrement les effets de cette polarisation, qui se traduira par une succession de blocages du dossier, fort coûteux en temps et en argent. Pour l'avenir, il esquisse une stratégie par étapes: il propose d'abord des interventions urbaines légères et réversibles, portant sur l'usage récréatif du site